



Accueil
Extrascolaire
Communal



L'accueil extrascolaire **Les P'tits Lutins** est un projet subsidié par l'ONE et la Région Wallonne, organisé et financé par la Ville de Mouscron et géré par le Service Famille et Petite Enfance.

L'accueil est intégré dans le programme **CLE*** de la commune.

Informations Générales



Les responsables

Madame **Ann CLOET**, échevine
Madame **Christiane DUJARDIN**,
responsable du Service Famille et Petite
enfance

Madame **Audrey SULMON**,
Madame **Lolita VANBRABAND**,
Madame **Ophélie DUPON**,
responsables du projet

Adresse de contact

Service Famille et Petite Enfance
Rue de Courtrai, 63 – 1^{er} étage
7700 MOUSCRON
Tél. : 056/86.04.71 ou 056/86.04.74
Fax. : 056/86.04.78

Ce service consiste en l'accueil, l'encadrement et l'animation des enfants venant à l'accueil extrascolaire, tout en leur offrant la possibilité de passer un moment de détente.

Cet accueil extrascolaire s'adresse principalement à tout enfant, âgé de 2,5 à 12 ans, scolarisé en maternelle ou primaire et / ou domicilié sur le Grand Mouscron.



Fonctionnement

Dans les écoles (réseaux du libre, du communal et de la Fédération Wallonie Bruxelles) ou à la Festarade (accueil centralisé pour les écoles de Dottignies).

- le matin, avant les heures de cours
- le soir, après les heures de cours
- le mercredi après-midi, après les cours.

Les horaires d'accueil sont établis en fonction des horaires des écoles et des possibilités du service. Ces horaires permettent d'éviter les interruptions entre deux prises en charge (fin des cours – début d'accueil et vice-versa).

Projet Educatif

L'Enfant

Notre accueil est basé sur le temps libre, afin de recréer au mieux une ambiance rassurante dans un cadre défini, et ainsi stimuler l'esprit de créativité des enfants.

Chaque implantation travaille dans ce sens, en fonction des réalités de terrain et de l'apport du personnel encadrant.

Du point de vue pédagogique, la façon de concevoir cet accueil permet à l'enfant de prendre des initiatives personnelles : dans le choix de son activité et de ses partenaires (ce qui favorisera son développement) ; mais aussi dans le moment choisi pour la réaliser. La spécificité du service (départ des enfants au compte-gouttes) ne nous permet pas de proposer des activités construites pour un temps déterminé.

Cet accueil essaie de donner à l'enfant le moyen de décompresser, de se «recréer», selon ses besoins, ses envies, son âge, son rythme (comme l'enfant qui rentre chez lui).

Pour les uns, ce sera le défoulement, courir, frapper le ballon...

Pour les autres, ce sera plutôt la recherche de calme, de solitude, la lecture, le coloriage,...

Pour d'autres encore, ce sera le besoin de se retrouver en petits groupes, de discuter, de participer à des jeux de société sous l'œil bienveillant du personnel encadrant.

Certains auront peut-être l'envie de s'exprimer et d'établir le contact avec l'adulte. Il faut donc leur donner la possibilité de parler du vécu de leur journée, de jouer avec eux,...



Les Parents

Dans le cadre de notre projet, en période scolaire, les parents sont accueillis, dans la mesure du possible, par la même équipe. Les échanges quotidiens entre parents et encadrants sont donc facilités et chacun prend le temps nécessaire pour transmettre les informations importantes au bien-être de l'enfant.

Dans le souci d'assurer un partenariat éducatif avec les parents, ceux-ci sont invités, à leur convenance, soit par le biais des encadrants ou de la responsable du projet, à émettre leur avis sur la qualité du service et/ou faire des propositions.

Le Personnel

Le service des P'tits Lutins veille à ce que l'enfant soit encadré par un personnel qualifié. Nos équipes se composent de puériculteurs(trices), d'éducateurs(trices), d'accueillant(e)s extrascolaires, d'instituteurs(trices)...

De plus, l'ensemble du personnel suit le programme de formation continuée proposé dans le catalogue rédigé par l'ONE(*).


Lors des absences du personnel et en vue de maintenir un accueil de qualité, l'équipe de base peut être renforcée ou remplacée par du personnel qualifié dit «volant».

Elle peut être également renforcée à certains moments de la journée par du personnel ALE.

Le personnel encadrant participe à la mise à jour du projet d'accueil grâce à des rencontres organisées avec les responsables du projet.

(*Office de la Naissance et de l'Enfance

Travail en partenariat



Avec l'école

Le service les P'tits Lutins travaille en étroite collaboration avec l'école dans laquelle il se situe. L'accent est mis sur l'échange et le partenariat.

L'accueil reste cependant indépendant de l'école. Il prend le relais dans le même établissement (sauf à Dottignies où il existe un accueil qui centralise les enfants : la Festarade) tout en offrant une dynamique d'accueil différente.

Avec d'autres services

Le service collabore dans certains projets tels que les Droits de l'Enfant, le Salon de la Famille...



Règlement d'ordre intérieur

Il est demandé aux parents, dont les enfants fréquentent l'accueil :

- de transmettre à l'accueillant(e); dès le premier jour de l'accueil, un numéro de contact;
- de compléter et de remettre signés, au plus tard trois jours après le début de l'accueil, tous les documents du dossier qui sera remis par les accueillants au début de l'accueil (si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à le demander auprès de ceux-ci);
- de respecter matin et soir les horaires d'accueil au sein de l'école ou de l'implantation;
- de prévenir par téléphone le personnel de l'accueil, en cas de retard;
- d'amener l'enfant et de le reprendre dans le local de l'accueil; seule une personne majeure est autorisée à récupérer l'enfant (sauf autorisation écrite des parents);
- d'avertir l'accueillant(e) et la personne responsable au sein du service Famille/ou du lieu d'accueil si une tierce personne vient reprendre l'enfant ; ainsi que de toute absence de l'enfant durant la période d'accueil (cours de danse, logopédie,...);
- de prévoir des vêtements de rechange et langes pour les petits;
- de ne pas fumer dans les locaux prévus pour l'accueil;
- de communiquer à l'accueillant(e) et au Service Famille et Petite Enfance tout renseignement concernant :
 - le changement d'adresse;
 - le changement de numéro de téléphone / GSM;
 - le changement d'école;
 - le changement de situation familiale;
- de prendre connaissance de tout courrier concernant l'accueil des enfants;
- et d'être attentifs aux points suivants :
 - dès qu'un parent est présent dans le lieu d'accueil extrascolaire, la responsabilité de son ou ses enfants lui incombe;
 - dans le souci du respect des activités des enfants et de la disponibilité de leurs accueillant(e)s, les parents veilleront à limiter leur présence au temps nécessaire à l'échange des informations relatives à leur(s) enfant(s);
 - l'alimentation de l'enfant est importante pour son développement : en cas de pique-nique, veillez à ce qu'il soit équilibré.



Règlement d'ordre intérieur

En ce qui concerne le goûter, dans un souci d'équilibre nutritionnel, dans les établissements qui l'organisent, les enfants qui souhaitent goûter devront obligatoirement prendre celui de l'accueil qui est composé de tartines au chocolat ou à la confiture accompagnées d'un verre d'eau ou de lait. Les chips, bonbons et sodas sont interdits.

- Dans la plupart des écoles partenaires, une étude est organisée et encadrée par un professeur. Nous encourageons vivement les élèves de primaire à y participer. En effet, s'il est possible d'effectuer ses devoirs à l'accueil extrascolaire, notre structure favorise davantage les moments de détente et de temps libre. De ce fait, l'enfant pourrait être plus facilement distrait pour effectuer ses devoirs et ne serait pas dans de bonnes conditions pour les faire correctement.
- Lorsque l'enfant est malade, il est vivement conseillé de le garder à la maison.
- Dans la mesure où les enfants malades peuvent se rendre à l'accueil, des médicaments leur seront administrés pour autant que les parents fournissent une ordonnance médicale (même en cas de traitement homéopathique).

- Si le personnel encadrant estime que la personne venant reprendre l'enfant n'est pas en mesure de lui assurer un retour en toute sécurité, il a l'obligation de ne pas lui remettre l'enfant et de faire constater les faits par un témoin. Le personnel invitera cette personne à solliciter l'intervention d'un tiers, apte à raccompagner la famille.

Si la personne insiste pour prendre l'enfant malgré la contre-indication signifiée par le personnel, ce dernier appréciera s'il doit appeler les forces de l'ordre.

- Afin de garantir la sécurité de tous, il est préférable de veiller à ne pas récupérer son ou ses enfant(s) lors des rangs qui sont organisés par l'accueil.

En cas de retard voici la procédure adoptée par le service :

- Appel aux personnes de contact reprises dans les documents remis par les parents ou le responsable de l'enfant.
- Si l'accueillant(e) n'arrive à joindre personne, l'enfant est amené au service d'accueil «la Farandole» par les responsables de projet.



- Une main courante est déposée à la Police.
- Si, régulièrement et de façon injustifiée, des parents ne respectent pas les horaires d'accueil (principalement les heures de clôture), nous tenons à leur signaler que des mesures seront prises.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de jeux, de bijoux, de vêtements. Toutefois, les objets trouvés restent dans l'accueil durant le mois qui suit la perte de l'objet. (Une fois ce délai passé, les objets seront distribués dans diverses associations s'occupant d'enfants).
- Les GSM, jeux vidéo, tablettes et autres gadgets électroniques sont interdits à l'accueil.
- Les billes sont interdites à l'accueil

Il est demandé aux enfants qui fréquentent l'accueil :

- de dire bonjour et au revoir quand ils entrent et quittent le local d'accueil;
- d'être respectueux envers l'adulte et leurs camarades (pas d'insultes ou de violence);
- de respecter les consignes données par l'adulte;
- de respecter le matériel mis à leur disposition;
- de ranger leurs affaires (cartables et manteaux) dans les endroits prévus à cet effet;

Le service organise également un accueil durant les vacances scolaires. Pour toute information veuillez contacter les responsables de projet.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre collaboration.

Tarifs



Période scolaire

Les tarifs de l'accueil sont fixés à 0,90€ par tranche d'1h30.

Le mercredi après-midi jusque 14h : 0,90€.

Et pour toute l'après-midi : 2,25€.

LE PRIX DU GOÛTER est fixé à 0,50€ dans les structures qui l'organisent.

DES TARIFS RÉDUITS sont prévus lorsque plusieurs enfants d'une même famille (qui vivent sous le même toit) fréquentent l'accueil.

Ils seront appliqués uniquement si le dossier a bien été complété et rendu auprès des accueillantes et de manière non rétroactive :

50% pour le 2^e enfant

soit 0,45€ par tranche horaire, 1,13€ par demi-journée et 2,25€ pour la journée complète.

25% à partir du 3^e enfant

soit 0,23€ par tranche horaire, 0,57€ par demi-journée et 1,13€ la journée complète.

0,50€ par quart d'heure de retard.

DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS, le service prend en charge l'organisation des journées pédagogiques. La participation financière s'élève à 4,50€ la journée complète ou 2,25€ en demi-journée. (- de 5h30)

Période de vacances

Les tarifs (goûter compris) sont fixés à : • 2,25€/demi-journée
• 4,50€/journée complète

50% pour le 2^e enfant, 25% à partir du 3^e enfant.

Le paiement se fait sur base de factures trimestrielles.

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, mis sur pied et financé par le Service Famille et Petite Enfance de la Ville de Mouscron, fonctionne aussi grâce à des subventions allouées par l'ONE*, la Région Wallonne et la participation financière des familles.

L'ONE, par règlement spécial, détermine les modalités de fonctionnement autorisant le maintien de la subvention. Il détermine notamment les normes d'encadrement et l'esprit de partenariat dans lequel le service doit s'organiser.

*Office de la Naissance et de l'Enfance

Listings des accueils extrascolaires en période scolaire et en période de vacances

Période scolaire

- Centre éducatif Européen : Rue Léopold 40 - 7700 Mouscron
- Centre éducatif Européen : Rue Cottonnière 17 - 7700 Mouscron
- Champ d'Oiseaux : Rue de la Coquinie 168 - 7700 Mouscron
- Christ Roi : Rue de la Citadelle 134 - 7712 Herseaux
- Clos de la Quièvre : Clos de la Quièvre 9 - 7700 Mouscron
- Collège du Nouveau Monde : Rue du Nouveau Monde 188 - 7700 Mouscron
- Ecole de l'éveil : Rue de la Coquinie 283 - 7700 Mouscron
- Frères Maristes : Rue des Etudiants 2 - 7700 Mouscron
- Jean Jaurès : Rue Camille Lemonnier 3 - 7700 Mouscron
- La Festarade (rassemblement de l'accueil des écoles fondamentales de Dottignies) : Rue du Festar 4 - 7711 Dottignies (Entrée par la Rue Alphonse Pouillet à côté du Delhaize).
- Le Phénix : Avenue de Barry 10 - 7700 Mouscron
- Les Bengalis : Rue de Rollegem 166 - 7700 Mouscron
- Luingne Communal : Rue Louis Dassonville 38 - 7700 Mouscron
- Mont-à-Leux Libre : Rue du Bois 7 - 7700 Mouscron
- Nouveau monde Communal (Pierre de Coubertin) : Rue Roland Vanoverschelde 123 - 7700 Mouscron
- Philippe Geluck : Rue des Frontaliers 42 - 7712 Herseaux
- Raymond Devos : Rue de l'Enseignement 9 - 7700 Mouscron
- Saint Exupéry : Avenue de la Bourgogne 210 - 7700 Mouscron
- Saint Jean Baptiste : Rue de la Broche de Fer 153 - 7712 Herseaux
- Saint Maur : Chaussée de Luingne 50 - 7712 Herseaux
- Saint Paul : Chaussée de Lille 182 - 7700 Mouscron
- Shalom : Rue de Menin 95 - 7700 Mouscron
- Tuquet Libre : Rue de la Marlière 167 - 7700 Mouscron.

Période de vacances

- Arc-en-Ciel des P'tits Lutins (accueil faisant de l'intégration des enfants issus de l'enseignement spécialisé) : Rue Camille Lemonnier 3 - 7700 Mouscron
- Ecole Raymond Devos : Rue de l'Enseignement 9 - 7700 Mouscron
- Internat Pierre de Coubertin : Bld du Champ d'Aviation 29 - 7712 Herseaux
- Jardin Musée (partenariat avec le Musée de Folklore) : Rue des Brasseurs 3 - 7700 Mouscron
- La Festarade : Rue du Festar 4 - 7711 Dottignies (Entrée par la Rue Alphonse Pouillet à côté du Delhaize).
- La Maison Cardijn : Rue Louis Dassonville 36 - 7700 Luingne
- Le Chalet de la Coquinie : Avenue Du Panorama 1 - 7700 Mouscron
- Maison des Associations : Rue des Combattants 20A - 7700 Mouscron



Horaires des écoles partenaires

Enseignement Communal :

1. CEE :

- SECTION MATERNELLE (RUE LÉOPOLD) :
LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H30-15H40
MERCREDI : 8H30-11H15
- SECTION PRIMAIRE (RUE COTONNIÈRE) :
LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H30-15H40 (AVEC UNE ÉTUDE PRÉVUE JUSQUE 16H50)
MERCREDI : 8H30-11H15

2. SITE ÉDUCATIF PIERRE DE COUBERTIN :

- IMPLANTATION CLASSIQUE :
LUN, MAR ET JEU : 8H30-15H35 (ÉTUDE POUR LES PRIMAIRES JUSQUE 16H35)
MERCREDI : 8H30-12H05
VENDREDI : 8H30-14H30
- IMPLANTATION SPORT :
LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H05-16H50
MERCREDI : 8H05-11H40

3. LUINGNE COMMUNAL :

- LUN, MAR ET JEU : 8H30-15H35 (ÉTUDE 15H50-16H50)
MERCREDI : 8H30-12H05
VENDREDI : 8H30-14H30

4. RAYMOND DEVOS :

- LUN, MAR ET JEU : 8H30-15H35 (ÉTUDE POUR LES PRIMAIRES 16H-16H50)
MERCREDI : 8H30-12H05
VENDREDI : 8H30-14H30 (ÉTUDE POUR LES PRIMAIRES 14H45-15H35)

5. SAINT EXUPÉRY :

- AVENUE DE LA BOURGOGNE :
LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H30-15H20 (ÉTUDE POUR LES PRIMAIRES DE 16H À 17H)
MERCREDI : 8H30-12H05
- JEAN JAURÈS :
LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H30-15H35 (ÉTUDE DE 16H À 17H)
MERCREDI : 8H30-12H05

6. DOTTIGNIES COMMUNAL :

- SECTION MATERNELLE : LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H-15H35
MERCREDI : 8H-12H05
- SECTION PRIMAIRE :
LUN, MAR ET JEU : 8H30-15H35 (ÉTUDE JUSQUE 16H25)
MERCREDI : 8H30-12H05
VENDREDI : P1 ET P2 : 8H30-13H40
P3, P4, P5 ET P6 : 8H30 - 14H30



Horaires des écoles partenaires

Enseignement libre :

- SHALOM :** LUN ET VEN : 8H30-15H
MAR ET JEU : 8H30-15H30
MERCREDI : 8H30-12H10
- COLLÈGE DU NOUVEAU MONDE LIBRE :** LUN ET VEN : 8H30-15H
MAR ET JEU : 8H30-15H30 (ÉTUDE JUSQUE 16H30)
MERCREDI : 8H30-12H10
- SAINT PAUL :** LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H40-15H25 (ÉTUDE JUSQUE 16H30)
MERCREDI : 8H40-12H15
- SAINT MAUR :** LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H40-15H25 (ÉTUDE SAUF LE VENDREDI 15H40-16H30)
MERCREDI : 8H40-12H15
- MONT-À-LEUX LIBRE :** LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H25-15H20 (15H50-16H40)
MERCREDI : 8H25-12H15
- TUQUET LIBRE :** LUN, MAR ET JEU : 8H20-15H30 (ÉTUDE JUSQUE 16H35)
MERCREDI : 8H20-12H
VENDREDI : 8H20-15H10
- CLOS DE LA QUIÈVRE :** LUN, MAR ET JEU : 8H30-15H30
MERCREDI : 8H30-12H05
VENDREDI : 8H30-15H30
- CHAMP D'OISEAUX :** SECTION MATERNELLE :
LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H20-15H30
MERCREDI : 8H20-12H
SECTION PRIMAIRE :
LUNDI, MAR, JEU ET VEN : 8H20-15H40 (ÉTUDE DE 16H-16H30/16H30-17H)
MERCREDI : 8H20-12H05
- CHRIST ROI :** SECTION MATERNELLE + P1 ET P2 :
LUNDI : 9H20-15H45
MARDI : 8H30-15H45
MERCREDI : 8H30-12H05
JEUDI ET VENDREDI : 8H30-15H20 (ÉTUDE LE JEUDI P1 ET P2 : 15H40-16H30)
SECTION PRIMAIRE :
LUNDI ET MARDI : 8H30-15H45 (ÉTUDE JUSQUE 16H-16H50)
MERCREDI : 8H30-12H05
JEUDI ET VENDREDI : 8H30-15H20 (ÉTUDE LE JEUDI 15H40-16H30)



Horaires des écoles partenaires

10. SAINT CHARLES DOTTIGNIES :

SITE DU CENTRE : SECTION PRIMAIRE P1, P2 ET P3 :

LUN, MAR ET JEUDI : 8H20-15H30 (ÉTUDE POUR LES P2/P3 DE 15H50-16H30)

MERCREDI : 8H20-11H55

VENDREDI : 8H20-14H50

SECTION PRIMAIRE P4, P5 ET P6 :

LUN, MAR ET JEUDI : 8H20-15H40 (ÉTUDE DE 15H50-16H30)

MERCREDI : 8H20-11H55

VENDREDI : 8H20-15H

SECTION MATERNELLE :

LUN, MAR ET JEU : 8H20-15H30

MERCREDI : 8H20-11H45

VENDREDI : 8H20-14H50

SITE DE LA GARE : LUN, MAR ET JEUDI : 8H20-15H30

MERCREDI : 8H20-12H

VENDREDI : 8H20-15H

11. PETIT TOURCOING : LUN, MAR ET JEU : 8H25-15H30

MERCREDI : 8H25-12H

VENDREDI : 8H25-15H10

12. FRÈRES MARISTES : LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H35-15H30 (ÉTUDE 15H50-16H50)

MERCREDI : 8H35-12H

13. PHÉNIX : LUN, MAR ET JEU : 8H30-15H35

MERCREDI : 8H30-12H10

VENDREDI : 8H30-15H15

14. SAINT JEAN BAPTISTE : LUN : 9H15-15H30 (ÉTUDE P3, P4, P5 ET P6 JUSQUE 16H30)

MAR ET JEU : 8H30-15H30 (ÉTUDE P3, P4, P5 ET P6 JUSQUE 16H30)

MERCREDI : 8H30-11H55

VENDREDI : 8H30-14H55 (ÉTUDE P3, P4, P5 ET P6 JUSQUE 16H30)

15. BENGALIS : LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H55-15H35

MERCREDI : 8H55-11H45

Enseignement de la communauté Française :

1. PHILIPPE GELUCK : LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H40-15H25 (ÉTUDE SAUF LE VENDREDI 16H15-17H)

MERCREDI : 8H40-12H15

2. ECOLE DE L'ÉVEIL : LUN, MAR, JEU ET VEN : 8H20-15H15

MERCREDI : 8H20-12H

SOUS RÉSERVE DE CHANGEMENTS EFFECTUÉS PAR LES ÉCOLES.

POUR CONNAITRE LES HORAIRES D'ACCUEILS DE CHAQUE ÉCOLE, MERCI DE NOUS CONTACTER AU 056/860.474 OU AU 056/860.471 ET PAR MAIL À AES@MOUSCRON.BE



Editeur responsable :
Ann CLOET, Echevine
Service Famille et Petite Enfance
Rue de Courtrai, 63
7700 MOUSCRON
Tel. : 056/ 86.04.71 ou 056/86.04.74
Fax : 056/ 86.04.78

